

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 15 JUIN 2017 DU COMITE DE GESTION
DE LA CAISSE DES ECOLES DU 1^{ER} ARRONDISSEMENT

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles du 1^{er} arrondissement s'est réuni le 15 juin 2017, sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1^{er} arrondissement.

Membres présents :

- Monsieur Emmanuel CALDAGUÈS, 1^{er} adjoint au Maire,
- Monsieur Baptiste BOUSSARD Conseiller d'arrondissement,
- Mme Catherine TRONCA, Conseillère d'arrondissement,
- Madame Anne-Marie AUFRÈRE, Administrateur,
- Madame Michèle HAEGY, Administrateur,
- Monsieur Alain LE GARREC, Administrateur,
- Madame Anne MERZAGORA, Administrateur.

Membres excusés :

- Mme Martine FIGUEROA, Adjoint au Maire,
- Monsieur Jean-François FORLANI, Administrateur,
- Monsieur Pierre LELLOUCHE, Député de Paris,
- Monsieur Pierre PALENCIANO, Inspecteur de l'Education Nationale,
- Monsieur Franck BOUNIOL, Administrateur
- Madame Monique BOERLEN, Administrateur, donne pouvoir à Madame HAEGY.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte à 14h45.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 mars 2017

M. LEGARET demande aux membres du Comité s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

2) Compte de Gestion 2016

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2016 du comptable public et constatent sa concordance avec le compte administratif.

3) Compte Administratif 2016

Madame AZRIA présente le rapport.

La section de fonctionnement est déficitaire de 29 332,32 €
La section d'investissement est excédentaire de 13 597,82 €

Le nombre de repas servis est de 176 489 en baisse non négligeable de 4% par rapport à 2015.

La base pour le calcul de notre prix de revient ayant changé en 2015, il est passé à 7,10€ contre 6,97 € en 2015.

La participation des usagers représente 52,29 % des recettes de restauration de la Caisse des écoles du 1^{er}. M. LEGARET constate, au vu de la répartition des

tarifs, que la création des tarifs 9 et 10 a finalement induit une meilleure tarification des familles, au plus juste de leurs revenus.

Ce déficit s'explique par la baisse très importante de notre subvention de restauration, essentiellement due à la légère augmentation de nos participations familiales et à la diminution du nombre de repas servis.

En outre, M. LEGARET souhaite que les reports importants en investissement puissent permettre de réabonder le budget de fonctionnement. M. LE GARREC propose que l'on anticipe des changements de matériel ou des travaux dans nos locaux.

Le Compte administratif est adopté à l'unanimité aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

4) Affectation des résultats 2016

Le déficit à reporter et à affecter en fonctionnement est de 29 332,32 € et l'excédent en investissement de 13 597,82 €.

M. LEGARET met aux voix ce projet qui est adopté à l'unanimité.

5) Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Le Trésorier Principal propose l'admission en non-valeur de créances datées de 2005 à 2008 pour un montant total de 22 579,05 €.

Adopté à l'unanimité.

6) Tarification de la restauration scolaire pour les adultes et les extérieurs

Madame AZRIA explique que traditionnellement une augmentation de 2% est appliquée aux tarifs pour les personnels subventionnés et non subventionnés, et c'est le PRR n-1 qui est appliqué aux extérieurs.

A partir du 4 septembre, les tarifs adultes et extérieurs seront donc les suivants :

5,47 € pour les non subventionnés,

4,05 € pour les subventionnés (Ville de Paris et Ministère de l'Education Nationale),

7,10 € pour les extérieurs

M. LEGARET met aux voix ces propositions qui sont votées à l'unanimité.

Il propose aux membres du Comité d'organiser un repas dans un restaurant scolaire.

7) Règlement de la restauration scolaire 2017-2018

Madame AZRIA explique que le texte du règlement a été modifié l'année dernière et que c'est cette rédaction qu'il est proposé de conserver.

Le règlement de la restauration scolaire 2017-2018 est approuvé à l'unanimité.

M. LE GARREC demande si l'on a connaissance de familles qui n'inscriraient pas leur enfant à la cantine faute de moyens financiers. Mme AZRIA répond que le tarif 1, à 0,13€ le repas, permet à toute famille quelle que soit sa situation financière de pouvoir payer et que ce tarif peut être attribué toute famille sur demande des assistantes sociales. M. LEGARET demande à ce qu'un courrier puisse être adressé à tous les responsables d'établissement pour leur rappeler qu'en cas de très grande précarité des solutions sont possibles pour aider les familles et notamment l'octroi exceptionnel de la gratuité des repas.

8) Centres de Loisirs d'été

Le Comité autorise, à l'unanimité, le Président de la Caisse des écoles à gérer le service de repas dans les centres de loisirs de l'été 2017 dans le 1^{er} arrondissement et à passer toutes conventions nécessaires.

9) Composition des effectifs du personnel de la Caisse des écoles

Le Comité vote à l'unanimité la délibération fixant la composition des effectifs du personnel de la Caisse des écoles du 1^{er}.

10) Budget primitif 2017, délibération rectificative

Mme AZRIA explique que, si les chiffres du Budget primitif présentés au Comité étaient exacts, en revanche il y a une erreur, dans la délibération, sur le montant des recettes d'investissement et, donc, du résultat avant report du budget primitif 2017 voté le 21 mars dernier. La délibération rectificative est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 15h30.

Le Maire
Conseiller Régional d'Ile de France
Président du Comité de Gestion

Jean-François LEGARET